

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 23 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Représentés 03
Votants : 23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CERNICCHIARO Jessica, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GUICHARD Jérôme, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, RIEUX-ARNAUD Marc, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Madame GANDON Sophie, Messieurs INNOCENTI Dominique et VOULAND Bruno.

POUVOIRS : Madame GANDON Sophie a donné pouvoir à Monsieur PAULEAU Serge. Monsieur INNOCENTI Dominique a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis. Monsieur VOULAND Bruno a donné pouvoir à Madame COUDERC VALLET Jocelyne.

SECRETAIRE : Madame FEUILLET Solange

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Madame FEUILLET Solange est désignée comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

- Décision n°10/2014 : Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile avec la SMACL
La révision de la cotisation pour la garantie « dommages causés à autrui – défense recours » conduit à un remboursement de 173.63 €.
- Décision n°11/2014 : Convention de mise à disposition place des Arènes
Une convention de mise à disposition a été conclue entre la commune et la propriétaire du bar des Arènes pour permettre le réaménagement de la place avant la fête votive.
- Décision n°12/2014 : Signature d'un avenant au marché « rénovation des 2 courts de tennis »
Un avenant a dû être conclu avec l'entreprise Tennis Jean Becker pour permettre le changement des anciens poteaux, non prévu dans le marché initial.

Délibération 86/2014 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014
Adoptée à l'unanimité.

Délibération 87/2014 : Elections des délégués titulaires et suppléants pour la participation au scrutin sénatorial.

Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET

L'élection des délégués aux élections sénatoriales du 20 juin a été annulée par le Tribunal administratif de Marseille par jugement du 3 juillet, car la parité n'était pas atteinte pour la liste des remplaçants.

Pour les élections du 28 septembre 2014, la commune de Plan d'Orgon doit élire 7 délégués titulaires, ainsi que 4 délégués suppléants ;

Il est demandé au Conseil de désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Les 7 titulaires désignés sont : LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, ISOUARD Martine, MARINARI Michel, JARILLOT Emilie, INNOCENTI Dominique.

Les 4 délégués suppléants désignés sont : BOUNOIR Claudine, GUICHARD Jérôme, CERNICCHIARO Jessica, PEIRONE Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 88/2014 : Acquisition du Bar des Arènes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La négociation en cours pour l'acquisition du Bar des arènes et la place a abouti.

Il est proposé au Conseil de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le compromis d'achat des murs et du fonds de commerce du bar des Arènes et de la place attenante pour 590 000 € pour le foncier et 50 000 € pour le fonds de commerce de bar – restauration.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 89/2014 : Subvention exceptionnelle Association Li Parpaiou

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

L'association Li Parpaiou qui gère la crèche de Plan d'Orgon a demandé la possibilité d'ouvrir 5 places supplémentaires à la crèche. Cela correspond à l'effectif prévu dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF des Bouches du Rhône.

En conséquence, Il est proposé au Conseil d'accorder à titre exceptionnel pour faire face à des dépenses supplémentaires, une subvention complémentaire de 8000 euros à l'Association Li Parpaiou pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 90/2014 : Subvention exceptionnelle Association les Jardins de Pécoulin

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Les jardins de Pécoulin ont été récemment victimes de dégradations et vols.

Afin d'éviter que cela ne se reproduise, Il est proposé au Conseil d'accorder à titre exceptionnel à l'Association Les jardins de Pécoulin une subvention de 1000 € pour leur permettre de sécuriser le site.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 91/2014 : Financement des classes poney année scolaire 2014 – 2015

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Comme chaque année, 2 enseignants de l'école élémentaire proposent des classes poney pour l'année scolaire 2014-2015, sur 6 semaines pour 48 élèves avec un coût total de 2958 €.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 2000 € pour les classes poney, soit 41.66 euros par enfant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 92/2014 : Ouverture d'une enquête publique pour la création d'une voie communale

Rapporteur : Serge PAULEAU

En raison d'un projet de lotissement quartier Maunoyers Nord, nécessitant l'aménagement en voirie communale d'un chemin rural prolongé par un terrain ne comportant pas d'assiette de chemin, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique afin de parvenir à l'ouverture et au classement de l'assiette du passage en voirie communale.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à procéder à l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme et à la composition du dossier d'enquête publique.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 93/2014 : Déclaration préalable pour le ravalement de façades

Rapporteur : Serge PAULEAU

Afin d'alléger les procédures d'instruction, le nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme soumet le ravalement à déclaration préalable dans la mesure où le conseil municipal l'a décidé.

Il est proposé au Conseil de ne plus soumettre les ravalements de façades au régime de la déclaration préalable sur une partie du territoire de Plan d'Orgon, **sauf dans les secteurs où une 'subvention façade' peut être attribuée** dans le périmètre suivant : route de Cavaillon et Route de St Rémy (RD 99), Route de Marseille et Route d'Avignon (RD7n), en bordure de route. Dans ce cas, une déclaration préalable devra être déposée au service urbanisme de la Commune avec la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 94/2014 : Motion de soutien à l'AMF : la baisse des dotations de l'état aux communes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Il est proposé au Conseil de voter la motion proposée par l'Association française des Maires afin de :

- rétablir la vérité sur les conditions de la gestion locale et le rôle des communes et des EPCI dans l'organisation de leurs territoires et l'économie nationale ;
- alerter les pouvoirs publics ainsi que l'opinion sur l'impact de la réduction massive des dotations, et les arbitrages douloureux que les communes et les intercommunalités seront obligées de faire au détriment des services à la population et de l'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses : information fonds de concours CARAD

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h05.

La secrétaire de séance
Solange FEUILLET

